

LOI PINEL

La [loi Pinel](#) est un dispositif fiscal créé en 2014 destiné à stimuler la relance de l'investissement immobilier des particuliers.

En 2020, cette loi a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Avec une croissance démographique en constante hausse, la commune de Saint-Julien-Les-Rosiers modifie peu à peu son profil économique et social. Malgré le fait que la commune de Saint-Julien-Les-Rosiers appartienne à la zone C, il est possible de faire une demande auprès de la préfecture afin d'assurer l'éligibilité au dispositif Pinel.

Les habitants de Saint-Julien-Les-Rosiers sont évidemment invités à consulter la possibilité d'investir en loi Pinel dans les villes du [département Du Gard](#) qui appartiennent aux zones A ou B ou de [réaliser un investissement à Saint-Julien-Les-Rosiers](#).